

Charte

Le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle ont été créés en 1917, en exécution du testament de Victor Tissot ; ils s'installent en 1978 dans leur propre bâtiment. Cette institution publique relève du patrimoine de la Ville de Bulle.

Lieu de mémoire de la Gruyère, le Musée est un espace culturel qui collecte, conserve, présente des témoins de l'histoire culturelle et sociale. La Bibliothèque de Bulle est une bibliothèque publique et scolaire ainsi qu'un centre de documentation régionale. Le Musée et la Bibliothèque encouragent une diversité d'approches.

Le Musée organise et accueille des expositions qui permettent un contact privilégié avec des œuvres, des objets authentiques et significatifs, mis en perspective par des informations fondées. Généraliste et pluridisciplinaire, il contribue à l'avancée des connaissances en histoire, histoire de l'art et ethnologie et les transpose pour un large public. Il lui offre des clés pour interroger et comprendre le passé et le présent. Les expositions favorisent une observation attentive et agréable, stimulent la réflexion, la découverte active, le respect des patrimoines artistiques et culturels.

La Bibliothèque met à disposition de ses usagers des fonds d'imprimés, conservés, renouvelés, catalogués, des journaux et des périodiques; elle offre un service de prêt à domicile, des espaces pour la lecture, les recherches, l'étude et les échanges. La Bibliothèque aide et conseille les usagers. Elle s'engage pour la promotion de la lecture et du livre. En tant que bibliothèque scolaire, elle organise des animations adaptées aux élèves de 1H à 8H et propose divers services pour les enseignants du cercle scolaire. Organisées en réseau, des bibliothèques scolaires satellites sont accessibles aux élèves de chaque établissement du cercle scolaire.

Le Musée et la Bibliothèque recueillent, conservent et complètent les collections présentant un intérêt historique et culturel, en relation avec la ville de Bulle, la Gruyère, les localités et régions proches ou historiquement liées, leurs habitants d'hier et d'aujourd'hui, le patrimoine immatériel, ainsi que des œuvres dont l'auteur, l'éditeur ou le producteur est en Gruyère, en est originaire ou y entretient des liens privilégiés.

Accueillants, le Musée et la Bibliothèque sont ouverts à tous. Ils s'adressent aux habitants et résidents de la commune de Bulle et de la Gruyère, enfants et adultes, aux élèves, étudiants et chercheurs, aux visiteurs et touristes. L'institution développe la médiation, propose des animations et encourage la participation à la vie culturelle. La liberté et les droits fondamentaux d'opinion, d'information et de formation sont respectés ainsi que la dignité des personnes. Le Musée et la Bibliothèque font connaître leurs activités. Ils collaborent notamment avec les enseignants, les instances du tourisme et de la culture. Ils évaluent leurs activités et la fréquentation afin d'adapter leur offre. Les prix sont avantageux et équitables ; les heures d'ouverture larges et pratiques.

La responsabilité du Musée et de la Bibliothèque repose sur des professionnels qui s'insèrent activement dans les réseaux et les associations professionnels et institutionnels. Le Musée agit selon les règles de l'ICOM (International Council of Museums). Le Musée et la Bibliothèque s'adaptent à l'évolution technique, scolaire et sociétale. Les collaborateurs contribuent à la qualité et au dynamisme du Musée et de la Bibliothèque et suivent une formation continue. Ils s'efforcent, en toute objectivité et indépendance d'esprit, de fournir aux usagers des informations de qualité.

La Commune de Bulle assure, sur son budget ordinaire, le fonctionnement de l'institution, la pérennité de ses collections et son ouverture au public. Elle la dote d'infrastructures adéquates. Le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle collaborent avec la *Société des Amis du Musée gruérien* qui soutient l'institution dans ses activités et ses acquisitions. Cette charte, les orientations des collections et des expositions font l'objet de documents détaillés. Ils sont périodiquement révisés par les collaborateurs de l'institution et par la Commission du Musée et de la Bibliothèque nommée par le Conseil Communal.

(Signature)
Au nom du Conseil communal



Jacques Morend
Syndic



Kaoul Girard
Secrétaire général